



Synthèse des forestiers sur l'avancement du volet Equilibre Sylvo-Cynégétique du PRFB Grand Est.

(document lu en séance du comité paritaire sylvo-cynégétique du 18/11/19)

Comme nous y invitent la DRAAF et la Région, nous allons vous présenter les actions et constats dans le cadre de la mise en œuvre du PRFB pour l'année passée et depuis nos derniers échanges. C'est une synthèse des remontées d'informations des territoires.

Le PRFB a été approuvé par arrêté ministériel le 23 septembre 2019. Cela reste récent.

L'existence des zones à enjeux est connue des partenaires et parfois bien intégrée dans les démarches de plan de chasse ou de révision des SDGC. Elle l'est encore malheureusement a minima dans la majorité des départements sans réelle conscience de l'enjeu ni volonté collective d'améliorer la situation par la hausse des prélèvements.

Sur les 15 zones à enjeux « donc en déséquilibre avéré », analysée par département, 3 –soit 8% en surface- ont vu une amélioration de leur situation en termes d'évolution favorable des ICE et/ou des prélèvements ces trois dernières années.

Selon le tableau des évolutions constatées globalement par zone à enjeux envoyé à la DRAAF dans 59 % des cas –près de 80% en surface- on note des sous réalisations significatives et dans 18 % des cas -13% en surface- des sous attributions par rapport aux demandes des forestiers.

Les zones à surveiller sont négligées avec le risque qu'elles deviennent de nouvelles zones à enjeu en complément des existantes. Dans les zones à surveiller globalement sur 20 zones départementales les sous attributions concernent 40 % des cas –et 46% en surface- et les sous réalisation à 25 % des cas -20% en surface. 20 % des zones – 12% en surface- ont connu a priori une amélioration de leur situation.

Des SDGC restent à mettre en conformité avec le PRFB , en particulier celui de l'Aube.

La déclinaison du programme d'action en plan d'actions par zone à enjeu n'a été initiée nulle part de façon très concrète avec des mesures spécifiques à la zone à enjeu concernée. Principalement faute d'animateur à l'échelle départementale ou interdépartementale (comme les Hautes-Vosges par exemple). Quelques réunions ont eu lieu à l'initiative de l'un ou l'autre des acteurs. Par exemple le secteur des Hautes-Vosges à l'initiative de la forêt privée pour la mise en place d'un Indice de consommation, ou la zone Argonne à l'initiative de la DDT de la Marne.

Quelques mesures locales sont à souligner :

- Le prix du bracelet abaissé pour des réattributions et qui a levé des freins aux prélèvements, dans le département de la Meuse,

- Des pénalités sur les attributions de coiffés compte tenu des non réalisations des minimas dans la zone à enjeu du Donon - partie Vosges,
- Des objectifs qualitatifs de prélèvement accru parmi les reproductrices : 40% des biches, augmentation du tir des grosses laies, dans le département de la Meuse,
- Des battues concertées sur le Donon (partie Bas-Rhin avec le lot ONF) et dans le département de la Moselle,

Mais nous constatons toujours des freins sur les attributions pour quelques secteurs (13% en surface) et surtout sur les réalisations qui restent insuffisantes ou en trop faible progression pour initier une baisse significative des populations (près de 80% en surface). Par exemples : un locataire a refusé une battue concertée avec un lot ONF malgré une expérience positive avec deux autres locataires voisins, ~~le refus de tester le tir du C1 (daguet) en battue dans le Haut-Rhin¹~~, le maintien de consignes de tir préservant les biches ou les grosses laies Hors le principe directeur dans les zones en enjeux est bien de lever les freins à la réalisation.

L'ONF a demandé que les clôtures soient retirées des emprises en FD compte tenu de leur entretien au glyphosate et de l'effet de concentration des animaux dans des secteurs naturels souvent sensibles. Des actions sont en cours pour répondre à cette demande mais parfois en cherchant des solutions alternatives à l'entretien chimique plutôt que de recourir à la baisse des populations de gibier, seule alternative crédible d'accompagnement d'un abandon progressif de ces clôtures linéaires.

La reprise en main de quelques lots par les propriétaires montre qu'il est possible d'augmenter les prélèvements rapidement. A l'exemple d'un lot en FD du Kastenwald, dans le Haut-Rhin, où à fin octobre le minimum Daim était réalisé alors même qu'il a été augmenté par rapport à la saison précédente où il avait été tout juste réalisé. L'expérience montre également qu'il faut modifier les modes de chasse pour tenir sur la durée l'augmentation des prélèvements car les animaux s'adaptent. On peut citer à ce titre les journées chez les collègues allemands où une cinquantaine de locataires domaniaux ont participé à l'invitation de l'ONF à un partage d'expérience sur la battue-affût. On peut citer également les mesures mises en œuvre par l'ONCFS en zone PPA qui montrent qu'une baisse rapide et importante des populations de sangliers est possible.

Si ces méthodes montrent de l'intérêt, pour autant elles ne sont pas mises en œuvre ou peu initiées à notre connaissance. Il est important de poursuivre des échanges sur l'efficacité des prélèvements et les modes de chasse.

Nous avons observé plus de 8200 placettes pour les indices de consommation et d'abrutissement pour le volet végétation des ICE dans 22 zones à enjeux ou à surveiller en lien avec les partenaires (les Hautes-Vosges pour la 1^{ère} année, le Donon pour la 2^{ème} année pour ne citer que les zones les plus importantes en surfaces ...). C'est plus de 500 hommes jours de travail . A cela s'ajoute la poursuite des indices nocturnes et la mise en place de nouveau (par exemple dans le Haut-Rhin), et des contributions au suivi de poids. C'est un effort important de la part de nos structures dans le contexte actuel de moyens en baisse. La mise en place des ICE dans les zones à enjeux ne doit pas être une phase d'attente et au contraire accompagner le plan de chasse avec un objectif en amont partagé de réduction des populations et permettre ainsi d'en mesurer les effets.

¹ Nous avons été informés le lendemain de la réunion du comité paritaire que le préfet du Haut-Rhin a validé cette demande tout récemment.

Les difficultés de mise à disposition des données notamment en amont des instances décisionnelles ou pour l'instruction des plans de chasse restent un frein pour une bonne concertation entre partenaires. Nous pouvons citer par exemple le refus de transmettre en amont des concertations les demandes des communes et des chasseurs dans le Haut-Rhin. La réforme de la chasse avec l'instruction des PDC confiée aux FDC est l'occasion de redéfinir les procédures de concertation et les supports d'échanges de données entre partenaires. La mise en œuvre de plate-forme type CYNEF est demandée. Elle répond aux attentes et donne satisfaction aux utilisateurs.

Des agences ONF témoignent de mise en œuvre d'aménagements cynégétiques avec assez peu de demandes de la part du locataire au final. Les aménagements cynégétiques sont encore trop souvent perçus comme un moyen pour limiter/éviter la baisse des populations ou comme des zones de tirs alors que l'objectif est aussi la quiétude et la diminution des risques de dégâts surtout en zones à surveiller.

Pour accompagner les élus sur leurs rôles vis-à-vis de la chasse et l'enjeu de l'équilibre forêt gibier, un guide sous le pilotage des COFOR Grand Est est en cours de finalisation en attente des textes réglementaires. Il sera communiqué auprès des élus dès 2020 auprès des nouvelles équipes municipales lors de réunions d'informations et a fait l'objet d'un travail partenarial avec tous les acteurs concernés (forestiers, institutionnels, chasseurs). En attendant, des réunions départementales ou locales ONF et COFOR sont également organisées auprès des élus pour rappeler les enjeux et le rôle des décisions communales aux différentes étapes clés.

Les forestiers sont dans l'attente de pouvoir signaler les dégâts, de manière dématérialisée, pour objectiver les situations. Et en même temps la mise en œuvre de protections.

Pour la suite, il apparaît important de disposer entre nous d'une méthode et d'un suivi des actions sous la forme d'un tableau de bord qui remontent des territoires auprès du comité paritaire, sous le pilotage de l'Etat. Ce travail, une fois opérationnel, doit pouvoir servir de base au suivi de l'équilibre sylvo-cynégétique par ce comité paritaire et être déployé dans toute la région.

Enfin ces deux dernières années sont marquées par des conditions météorologiques estivales particulièrement chaudes et sèches. Les forêts en sont fragilisées avec des coupes sanitaires sur des surfaces conséquentes, les pessières de plaine notamment. Ces ouvertures seront favorables à la dynamique du gibier. Il faut l'anticiper avec des plans de chasse et des prélèvements à la hausse, y compris dans les secteurs où l'équilibre était jugé satisfaisant afin que le renouvellement de ces peuplements détruits puisse se faire sans protection, que ce soit en valorisant le recrû naturel ou dans le cadre de plantations. Indépendamment du fait que les forestiers ne disposent pas des moyens financiers permettant de protéger de telles surfaces, ce serait un gâchis économique (les clôtures doublent le coût du renouvellement) et ce sera autant de surfaces non disponibles pour l'alimentation du gibier. Soyons donc attentifs et vigilants à gérer et anticiper les populations de cervidés pour ne pas être confronté dans quelques années à une situation dégradée.

Plus largement dans le contexte incertain des changements climatiques et de ses incertitudes, les forestiers propriétaires et gestionnaires ont besoin de signes positifs vers un rétablissement rapide de l'équilibre sylvo-cynégétique partout où il est dégradé pour relever ce défi de l'adaptation des écosystèmes forestiers qui passe majoritairement par le recours aux régénérations naturelles avec une bonne diversité des espèces. Le rétablissement de l'équilibre est la première étape indispensable pour permettre d'augmenter la résilience de nos peuplements avec le retour d'un sous-étage et d'une diversité d'essences et la possibilité pour nous de diversifier les modes de traitement.

Nous vous remercions pour votre écoute.